



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

ESPERANCE

LOGIPSY

POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

I. EDITORIAL :

La loi de finances 2017 a permis la création d'un Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI), qui est décliné au niveau du territoire du Bas-Rhin en 13 fiches actions.

Le FAPI vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion complémentaires à celles définies par le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion (PDEI) et le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

LOGIPSY est une déclinaison d'une des fiches actions engagées. Ce dispositif est géré par l'ARSEA depuis 2018, date de sa création. C'est une instance innovante visant à favoriser l'accès ou le maintien dans le logement pour toute personne dont l'accès ou le maintien est compromis en raison de problématiques de santé psychique. Sa portée est départementale et concerne un public fragilisé socialement et psychologiquement suivi ou non par les services de la psychiatrie. Le fonds est dédié aux actions qui ne sont pas financées par le droit commun ou pour lesquels les financements classiques sont insuffisants. Les financements ne se substituent pas aux financements existants ou viennent en complément de ceux-ci.

Une commission technique se réunit toutes les 6 semaines et évalue l'éligibilité des dossiers soumis.

Malgré le contexte particulier de 2020, 4 commissions ont tout de même pu se réunir et statuer sur 38 dossiers.

II. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

2.1 Chiffres clés

2.1.1. Evolution du nombre de dossiers étudiés

Année	2019	2020
Nbre de dossiers étudiés	48	38

Commentaire : L'année 2019 fut l'année de l'essor, avec une belle montée en charge, la dynamique engagée a toutefois été brutalement freinée par la pandémie. Mais avec 3 commissions de moins en 2020 par rapport à 2019, 38 dossiers ont tout de même été présentés, avec notamment une reprise importante à l'automne, probablement suite à la découverte de situations dégradées du fait de l'arrêt des VAD lors du premier confinement.

2.1.2 Type de réponses apportées

	2019	2020
Dossiers présentés	48	38
Dossiers ayant reçu un avis favorable	43	25
Dossiers ayant reçu un avis défavorable	5	10
Dossiers ajournés	0	3

Commentaire : En 2020, plus de dossiers ont été refusés, le COTECH affinant progressivement les critères d'éligibilités. Les dossiers ajournés concernent des situations pour lesquels la commission préconise de solliciter d'autres solutions de financement du projet. En cas de refus ou d'impossibilité de solutions alternatives, LOGIPSY pourrait alors être accordé.

2.1.3 Type de demande

Typologie / Année	2019	2020
Maintien dans le logement	42	31
Accès au Logement	6	7

2.1.4 Motif des demandes (depuis le début du dispositif)

	Nombre
Remise en état-insalubrité-désencombrement	29
Désinsectisation	6
Factures énergies	6
CM mise sous protection	5
Achat installation	10
Réparations	6
Impayés de loyers	12
Déménagement	6
Divers	5

Commentaires : plusieurs prestations peuvent être demandées dans un même dossier, mais globalement et en grande majorité LOGIPSY est sollicité pour des désencombrement et remise en état du logement, parfois suivi de désinsectisations. Peu de solutions d'aides existent pour financer ce type de prestations. Les demandes relatives aux impayés sont souvent instruites pour des personnes dépassant le plafond d'intervention du FSL (AAH et MVA par exemple).

2.2 Profil des bénéficiaires (depuis le début du dispositif):

- ⇒ 35 femmes
- ⇒ 43 hommes
- ⇒ Généralement locataires du parc public
- ⇒ Majoritairement isolés
- ⇒ Bénéficiaires de l'AAH

2.3 Montant des aides accordées :

- ⇒ 70 019,24 € alloués depuis le début
- ⇒ 22 852 € alloués en 2020
- ⇒ Montant le plus élevé : 3000 €
- ⇒ Montant le plus bas : 120 €

III. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Le contexte sanitaire a entravé la mission du dispositif puisque pendant le premier semestre, la baisse des accompagnements n'a pas permis aux prescripteurs de prendre connaissance des difficultés des personnes. La reprise progressive des VAD a mis en lumière des situations déjà très dégradées après plusieurs mois sans contacts physique ou visuel. C'est ainsi que dès l'été, un afflux de demande s'est fait sentir, alors qu'il n'y avait que peu de demandes depuis mars. Depuis la fin de l'année 2020, le rythme est devenu plus stable, avec entre 10 et 15 demandes par Cotech.

3.1 **Partenariat**

LOGIPSY ne saurait exister sans l'équipe de professionnels qui le font vivre lors des comités techniques. Dès le départ, nous avons souhaité que ce comité soit pluridisciplinaire et représentatif de nombreuses institutions du territoire. Ainsi, sont présents des représentants du CD67, de la DDCS, de du CLSM, de l'EMS, des HUS, du CHE, de l'EPSAN. La pluralité des regards portés sur les situations permet d'apprécier au plus juste l'éligibilité du dossier à une aide.

Mais le dispositif permet aussi de suggérer au prescripteur d'autres solutions de financement. La réponse de refus est toujours motivée et permet de réorienter la demande d'aide vers un potentiel autres financeur, quand cela est possible.

Les prescripteurs eux-mêmes se sont étoffés depuis la naissance de LOGIPSY et, force est de constater qu'année après année, les dossiers sont rédigés avec plus de précisions, tenant compte des critères demandés et seules les personnes méconnaissant totalement LOGIPSY envoient des dossiers inexploitable et donc refusés.

3.1.1 **Nature des prescripteurs**

	2019	2020
Mandataires judiciaires	21	20
Travailleurs sociaux	24	18

Le dossier devant être instruit par un professionnel accompagnant le bénéficiaire, les prescripteurs sont exclusivement des mandataires ou des travailleurs sociaux. Pour les mandataires, les demandes émanent principalement de TANDEM, l'UDAF, MJPM, l'ATA ou RNA. Pour les travailleurs sociaux les orienteurs sont : le CD67, les MAIA, les Hôpitaux psychiatriques, des SAMSAH, SAVS, le SIMOT et l'ARSEA principalement.

IV. **DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION**

Après une première année complète, 2020 devait être une année de perfectionnement du dispositif. Le contexte sanitaire n'a pas permis aux Cotech de se réunir normalement, et les réunions en visioconférences, ne sont pas optimale. Néanmoins, cette année nous a permis d'affiner les critères d'éligibilité et de renouveler le Cotech. Afin de coller encore plus aux attendus, et de permettre au plus grand nombre de bénéficiaires d'en profiter. Il conviendra de continuer à communiquer sur le dispositif auprès de prescripteurs potentiels le plus larges possible. L'élaboration des bilans annuels a aussi vocation à extraire les données les plus pertinentes, de nouveaux items seront comptabiliser afin d'offrir une image la plus précise possible du public touché et des problématiques soumises.

V. **PERSPECTIVES ET CONCLUSION**

2021 marque la fin du LOGIPSY financé via le FAPI. Néanmoins, devant la pertinence du dispositif et les réponses, concrètes, rapides et qui permettent une nette amélioration de situations enkystées, nous avons sollicité auprès de la nouvelle CeA la poursuite de LOGIPSY. En attendant, ce fond existe jusqu'en juin au moins, en fonction du reliquat. Les partenaires présents, notamment lors du Copil annuel ont salué l'avancée et la flexibilité qu'apporte LOGIPSY qu'il serait dommage de voir disparaître. A voir, donc, comment LOGIPSY pourrait évoluer, s'adapter à un nouveau cahier des charges, sans rien perdre de son efficacité.